

Référendum contre la loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton :		N° postal :	Commune politique :				
	Nom de famille (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Rester informé	Signature manuscrite	Contrôle laisser en blanc
1					<input type="checkbox"/>		
2					<input type="checkbox"/>		
3					<input type="checkbox"/>		
4					<input type="checkbox"/>		
5					<input type="checkbox"/>		

Expiration du délai référendaire : 19 avril 2025

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 14.04.2025 au plus tard à: Referendumskomitee E-ID 2.0, E-ID-Gesetz-NEIN, 8000 Zürich. Il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____(nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu:	Signature manuscrite:
Date:	Fonction officielle:

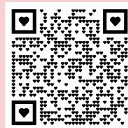
Sceau:

A plier et glisser sans enveloppe dans la boîte aux lettres.

Loi-sur-l'e-ID
NON



Peux-tu nous aider avec un don?



«Non à un passeport suisse numérique non suffisamment sécurisé !»

La loi sur le passeport suisse numérique (Loi sur l'e-ID) permet l'utilisation abusive de données personnelles sensibles : Elle ne protège pas suffisamment contre le nombre croissant de cyberattaques. Et elle livre les données des citoyens à des entreprises privées qui pourront les analyser à l'aide de l'IA et en tirer profit. La loi porte donc atteinte à la vie privée des citoyennes et citoyens et met en danger nos libertés démocratiques.

Nous lançons un référendum contre la loi sur l'e-ID afin que les mesures de protection nécessaires soient mises en place.

loi-e-id-non.ch

Un référendum du partipirate

soutenu par



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare
51263135
000001

B



DIE POST

Referendumskomitee E-ID 2.0
E-ID-Gesetz-NEIN
8000 Zürich

Loi-sur-l'e-ID NON X

«Non à un passeport suisse numérique non suffisamment sécurisé !»

Arguments

1. Un objectif douteux

L'e-ID est simplement décrite comme un « moyen de preuve électronique ». Si l'on veut savoir ce que cela signifie concrètement, on ne trouve pas d'indications précises auprès des services de la Confédération. L'intention réelle de l'e-ID reste donc, pour nous, un mystère. Deux utilisations mentionnées : D'une part, pour les démarches administratives, alors qu'il existe déjà un système de login vous permettant de vous connecter sur les sites des administrations. D'autre part, pour la vérification de l'âge dans la vie quotidienne, par exemple au kiosque. Mais pour cela, la carte d'identité traditionnelle est bien plus appropriée, car aucune donnée n'est enregistrée lors de son utilisation. Les cartes d'identité actuelles sont supérieures à l'e-ID sur les deux points - sécurité et économie de données. Ce qui définit le plus clairement l'e-ID, c'est la compatibilité avec les e-ID de l'UE. Pour savoir ce qu'est l'e-ID suisse, il faut donc consulter les lois et les normes techniques de l'UE. Celles-ci changent constamment et sont donc largement incertaines. C'est pourquoi le Conseil fédéral se dote en plus, dans la loi sur l'e-ID, de la compétence de décider de manière autonome sur la conception de l'e-ID.

2. Traces de données dans la vie quotidienne

Jusqu'à présent, pour nous, citoyenness et citoyens, dans l'espace numérique et dans la vie quotidienne, le passeport ou la carte d'identité ne sont que rarement exigés et ne sont pas non plus enregistrés lors qu'ils sont utilisés. Jusqu'à présent, pas de données sont donc générées en montrant simplement notre carte d'identité. L'e-ID change cela : elle permet l'enregistrement permanent et inutile de données personnelles. Parmi elles, les noms, les dates de naissance, les numéros AVS et les images biométriques du visage, qui peuvent ensuite être la cible d'attaques et d'analyses. C'est un risque inutile pour notre sécurité.

3. Pas de garanties

La loi sur l'e-ID n'offre pas de réelles garanties de protection des données personnelles. Elle utilise certes des mots clés du langage de la protection des données, mais cela ne garantit rien. Grâce à l'e-ID, les entreprises pourront collecter, lier et analyser les données à leur guise et en établir des profils de comportement des citoyens. Ceux-ci pourront être utilisés à des fins publicitaires ou d'influence politique.

4. Absence de caractère volontaire

Il n'est tout simplement pas inscrit dans la loi le principe selon lequel l'e-ID restera facultative : Les coûts supplémentaires pour les services sans e-ID pousseront la population à l'utiliser. Les personnes ayant peu de moyens, les personnes âgées ou d'autres groupes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas se permettre de l'utiliser seront désavantagés.


5. Pas de transparence

L'e-ID ne respecte pas le principe de transparence : des éléments fondamentaux de la technologie - notamment la procédure d'émission en ligne - sont tenus secrets. Ils échappent aux contrôles de sécurité indépendants et donc au contrôle démocratique. La loi sur l'e-ID n'oblige pas non plus la Confédération à divulguer les futures évolutions techniques de l'e-ID.

6. Les données de l'e-ID alimentent Big Tech

Une loi liée au contenu de l'e-ID exige qu'à l'avenir, tous les citoyennes et citoyens doivent livrer des données d'identité à Big Tech lorsqu'ils utilisent les médias sociaux. Ceci est particulièrement délicat, car des profils de comportement psychologiques détaillés de tous les individus sont établis sur les médias sociaux. Ces profils comportementaux peuvent ensuite être reliés aux données du passeport suisse. Dans le cas de TikTok, nos profils comportementaux et les données du passeport suisse qui y sont liées seraient transmis à l'État chinois.

loi-e-id-non.ch

Un référendum du  partipirate

